

Fonds de revenu amélioré d'actions internationales Canada Vie – série N

18 novembre 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de revenu amélioré d'actions internationales Canada Vie – série N que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL ») au 1-844-730-1633 ou visitez le www.placementscanadavie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 11 novembre 2025, Irish Life Investment Managers Limited, le sous-conseiller du fonds, a été renommé « Keyridge Asset Management Limited ».

Bref aperçu

Code du fonds :	Frais d'acquisition [MAX8854]	Gestionnaire du fonds :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Date de création de la série :	8 septembre 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Canada Vie Itée'
Valeur totale du fonds au 30 septembre 2025 :	5,3 million(s) \$	Sous-conseiller(s) :	Keyridge Asset Management Limited
Ratio des frais de gestion (RFG) : * Les investisseurs de cette série paient les frais de gestion et d'administration directement à GPCVL.	Non disponible étant donné que le fonds est nouveau.*	Distributions :	Mensuelles, à un taux annuel de 5 % Automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en espèces
		Placement minimum :	500 \$ (initial) (avec placement total minimal de 500 000 \$ requis) Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds. Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise un revenu régulier et un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres à moyenne et à grande capitalisation de sociétés partout dans le monde, sauf du Canada et des États-Unis. Il peut également recourir à des instruments dérivés.

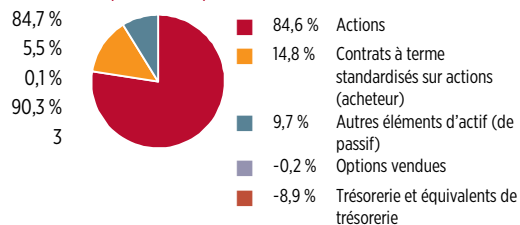
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2025. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 septembre 2025)

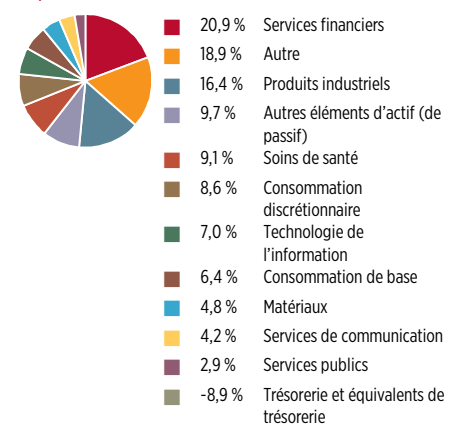
1. iShares MSCI EAFE ETF
 2. Trésorerie et équivalents de trésorerie
 3. MSCI EAFE Index Future
- Pourcentage total des dix principaux placements : 90,3 %
Nombre total de placements : 3

Répartition des placements (30 septembre 2025)

Répartition du portefeuille



Répartition sectorielle



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de GPCVL. En général, le niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série N du fonds. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série N du fonds au cours des dernières années civiles; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série N du fonds sur trois mois; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série N du fonds; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds d'actions internationales
- désirent un placement de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers
- souhaitent toucher un revenu mensuel

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série N du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez souscrire cette série du fonds que dans le cadre du mode de souscription avec frais d'acquisition.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez (%)	Ce que vous payez (\$)	Comment cela fonctionne
Mode de souscription avec frais d'acquisition	0 % à 2 %	0 \$ à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ achetée	Vous négociez les frais d'acquisition avec votre représentant. Vous versez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez le fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds pour la série sont composés des charges et frais d'opérations du fonds.

Étant donné que le fonds est nouveau, les charges du fonds et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Si vous échangez des titres entre différentes séries du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la Canada Vie, vous pourriez payer à la société de votre représentant des frais d'échange de 0 % à 2 %.
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Le fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
Frais pour opérations à court terme excessives	Le fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui selon GPCVL, peut porter préjudice aux épargnants.
Frais de la série N	Les frais de gestion et d'administration pour cette série sont négociables par l'investisseur, ces frais ne pouvant dépasser 1,40 %, et sont payables directement à GPCVL par l'investisseur, par le biais du rachat de ces titres dans votre compte par GPCVL.
Honoraires de services-conseils	Vous pourriez devoir payer des honoraires de services-conseils, lesquels sont négociables auprès de votre représentant (au nom de la société de votre représentant), pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans la série N. Ces honoraires de services-conseils sont d'au plus 1,25 % et seront perçus par GPCVL par le rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera remis à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Canada Vie Itée

255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais : 1-844-730-1633
www.placementscanadavie.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.